

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Points 134 et 130 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

**Enquête sur les conditions et les circonstances
de la mort tragique de Dag Hammarskjöld
et des personnes qui l'accompagnaient**

**Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort
tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes
qui l'accompagnaient**

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
A/71/L.25**

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Diana Minyi Lee (Singapour)

1. À ses 20^e et 23^e séances, les 13 et 23 décembre 2016, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.25 (A/C.5/71/14). À la 20^e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité consultatif (A/71/668). La Commission était saisie du projet de décision (A/C.5/71/L.16, sect. C) déposé par sa présidente à la suite de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde (voir par. 3).
2. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

¹ A/C.5/71/SR.20 et A/C.5/71/SR.23.



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/71/L.25, il faudra inscrire un crédit supplémentaire d'un montant de 326 300 dollars au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et l'imputer sur le fonds de réserve. Il faudra également inscrire au chapitre 36 (Contributions du personnel) un crédit de 29 400 dollars à compenser par l'inscription du même montant au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

¹ A/C.5/71/14.

² A/71/668.